



**Madame la Sous-Préfète de Bressuire
Monsieur le Maire de Thouars**

Affaire suivie par Vanessa Descoubes
Cheffe de Service CCAS de Thouars
Tél : 05-49-66-55-35
ccas@thouars.fr

à l'attention des acteurs locaux

Thouars, le 7 décembre 2020

Objet : appel à projets 2021 contrat de ville

Madame, Monsieur,

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a réformé de façon significative la politique de la ville.

Ce texte fixe en particulier pour objectif la définition d'une géographie prioritaire de la politique de la ville simplifiée, actualisée et resserrée sur la base d'un critère unique, le revenu des habitants.

A l'échelle de la ville de Thouars, le quartier des Capucins situé dans l'Iris (Capucins – Garambeau – Grand Bournais) a été pointé par l'état comme étant un quartier prioritaire.

La géographie prioritaire de la politique de la ville est consultable sur le site Internet du Ministère de la Ville (système d'information géographique) :

<http://sig.ville.gouv.fr/Territoire/79329/onglet/DonneesLocales>

L'ensemble des partenaires se sont mobilisés autour de l'élaboration du contrat de ville signé le 10 juillet 2015, complété par le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproque en 2019.

Dans le cadre de ce contrat de ville, l'État et la commune de Thouars souhaitent lancer un appel à projets politique de la ville au titre de l'année 2021.

Les projets retenus devront s'inscrire dans les trois piliers du contrat :

- **La cohésion sociale.**
- **Le cadre de vie et le renouvellement urbain.**
- **Le développement de l'activité économique et de l'emploi.**

De façon plus spécifique et au regard des orientations stratégiques validées par les différents partenaires du contrat de ville, les projets déposés devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels du contrat de ville et dans les nouvelles fiches actions du PERR.

Pour répondre aux effets de la crise sanitaire et économique et conformément à l'objectif national de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État et la Ville de Thouars se sont accordés pour prioriser des **objectifs pour 2021** :

- l'accompagnement à la parentalité
- la lutte contre la précarité alimentaire

- l'accès aux droits
- la réduction des freins à l'emploi
- l'insertion professionnelle

Les projets doivent également porter une attention particulière aux quatre priorités transversales suivantes : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations ainsi que les valeurs de la République et la citoyenneté. Ils devront intégrer ces priorités transversales dans les critères d'évaluation de leur action.

Nous vous appelons à participer dès aujourd'hui aux objectifs de la politique de la ville en adressant vos projets selon les modalités définies en annexe.

Ces projets feront l'objet d'une instruction conjointe réalisée par les services de l'Etat et pour la ville de Thouars par le CCAS et présentée à l'ensemble des partenaires.

Nous serons particulièrement attentifs à la qualité de vos projets, reposant sur des objectifs clairs, précis et mesurables et devant constituer un apport concret et adapté à la situation des habitants du quartier des Capucins.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos considérations distinguées.

Madame la Sous-Préfète de Bressuire
Catherine Labussière



Le Maire de la commune de Thouars
Bernard Paineau

